

## PROGRAMME DE LA FORMATION

REGLEMENTATION – AUTOSURVEILLANCE  
ASSAINISSEMENT

Référence : PR510

### Publics concernés

Agent - Technicien - Ingénieur

Personne en situation de handicap : Lors de votre inscription, nous étudions au cas par cas les situations de handicap que vous nous signalez pour étudier ensemble la faisabilité et les adaptations possibles.

### Prérequis

Avoir effectué le module PR011 ou disposer des connaissances du PR011

### Durée

1,0 jour

### Modalités et délais d'accès

Le planning de la réalisation est proposé 7 à 15 jours après prise de contact.

### Objectifs

Identifier le rôle des différents acteurs intervenant dans la gestion de l'eau et de l'assainissement.  
Connaitre les règles imposées à l'exploitant et au maître d'ouvrage.  
Pouvoir évaluer la conformité d'un système d'assainissement.  
Mettre en œuvre un suivi de la conformité des ouvrages et plan d'action d'amélioration si nécessaire

### Supports pédagogiques

Pendant la formation, chaque participant utilise un support qui reprend les concepts et différents points traités avec des **exercices d'application** et **d'entraînement**

### LA FORMATION :

Tout maître d'ouvrage et tout exploitant est confronté à la réglementation liée à l'exploitation des ouvrages dont ils ont la responsabilité.

Cet exercice nécessite de comprendre le rôle des différents acteurs liés au traitement de l'eau du domaine public.

Les responsables doivent mettre en œuvre une stratégie visant à répondre aux exigences réglementaires et pouvoir démontrer aux autorités la conformité des unités de traitement, des systèmes de collecte et la bonne gestion administrative de l'ensemble.

Cela requiert de maîtriser les règles, de comprendre leur mise en application sur le terrain et d'être capable de mettre en place des outils de suivi et de traçabilité.

**La Préparation** : Chaque stagiaire peut amener des résultats d'analyses afin de les utiliser comme support d'échange, d'étude ou de discussion

**Evaluation de la formation** : Une enquête de satisfaction est envoyée à chaque bénéficiaire en fin de session de formation afin notamment d'évaluer l'adéquation de notre intervention par rapport au besoin des demandeurs.

*Le taux de satisfaction est calculé par le nombre de bénéficiaires ayant répondu qu'ils étaient satisfaits ou très satisfait de la formation qu'ils ont suivi sur le nombre total de participants au sondage*

**Taux de satisfaction 2024 :**



### Méthodes et moyens pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et d'exercices individuels et collectifs sur les concepts théoriques.

A la fin de chaque formation, le **Livret de Progression Pédagogique** sera remis à chaque stagiaire après avoir répondu aux quizz de validation des acquis de la formation

### Tarifs

Forfait intra : 2 400 € HT  
10 pers maxi (hors frais de déplacement)

Tarif inter : 900 € HT / pers  
Groupe entre 4 et 10 participants maxi  
(hors frais de repas et d'hébergement : non pris en charge par l'organisme formateur pour les participants)

Tarif inter distanciel : 550 € HT / pers  
Groupe entre 2 et 6 participants maxi

### Contact :

Janice THIEBAULT  
[aws@artica-water.com](mailto:aws@artica-water.com)  
09 70 19 24 00  
06 72 06 39 86

Plan d'accès : <https://www.artica-water.com/formation-exploitant-eau/plan-acces>

### LE PROGRAMME DÉTAILLÉ :

- Présentation des acteurs et autorités représentatives de l'état liés à l'exploitation d'ouvrages d'assainissement
- Obligations réglementaires de l'exploitant :
  - Textes sources – textes européens
  - Arrêté national, arrêté local
  - Bilan 24h
  - Transmission données Sandre
  - Bilan annuel
  - Déclaration de prélèvement
  - GEREP
- Obligations réglementaires en phase de travaux programmés – en phase de travaux urgents
- Construction de l'analyse d'une conformité d'un système d'assainissement dans son ensemble
- Conformité administrative
- Conformité de traitement
- Conformité du réseau de collecte et de transport
- Quels outils mettre en place pour répondre aux demandes des autorités